

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Interpellation Citoyenne du Conseil communal - Questionnement sur la création d'une réserve naturelle dans le Bois de la Grande Hulle.

Séance du Conseil communal du : 18/12/2023

1. Exposé du dossier

Monsieur Fautsch souhaite interroger le Conseil communal quant à la création d'une réserve naturelle dans le bois de la Grande Hulle.

2. Proposition de décision

La Conseil prend acte de l'exposé de M. Fautsch, de la réponse apportée en séance et de la réplique de M. Fautsch.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la question du citoyen et du texte argumentatif qui l'accompagne.

4. Informations budgétaires

Impact : /

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /

Montant:

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie

Téléphone : 081/42.02.17

Courriel : emilie.deridder@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Approbation du PV de la séance publique précédente

Séance du Conseil communal du : 18 décembre 2023

1. Exposé du dossier

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédent. Le PV ayant été rédigé par le Directeur général.

2. Proposition de décision

Approbation du PV du 13 novembre 2023

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : PV de la séance précédente.

4. Informations budgétaires

~~Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.~~

~~Article budgétaire :~~

~~Avis de légalité de la Directrice financière :~~

5. Subvention

~~Pouvoir subsidiant :~~

~~Montant :~~

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Goosse Florian

Téléphone : 081.39.60.70

Courriel : florian.goosse@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Subvention "Sport et Jeunesse" 2023
Séance du Conseil communal du : 18/12/2023

Exposé du dossier

Un crédit de 2.000,00€ est prévu au budget 2023 libellé « Subvention Sport et Jeunesse »
Cet article budgétaire vis à soutenir des projets/actions ponctuels ou novateurs/tices et d'ampleur limitée (principe du « coup de pouce » en relation avec le sport ou la jeunesse.

Nous avons reçu 5 candidatures :

- Antoine Dricot, domicilié rue Eugène Falmagne, 35 à 5170 Lustin, sollicitant une subvention de 250,00€ à titre d'intervention pour le court- métrage "Souvenirs de la Lune, sorti en 2022.
- Dossin Florette, domiciliée rue Baty des Foulons, 35 à 5170 Lesve, sollicitant une subvention de 250,00€ à titre d'intervention dans ses frais en relation avec ses compétitions, cotisations et matériel de running. Florette a participé à toutes les manches de la Cross Cup en 2023 et est vice-championne de Belgique dans sa catégorie en cross
- Massin Bastien, domicilié rue Louis Viatour, 16 à 5170 Profondeville, sollicitant une subvention de 250,00€ à titre d'intervention pour sa participation au concours "Euroskills Gdansk 2023", les entrainements, trajets et matières premières que cela occasionne
- Florent Roekaerts, domicilié route des Crêtes, 76 à 5170 Profondeville, sollicitant une subvention de 250,00€ à titre d'intervention pour sa participation aux championnats du monde de " Long drive" le 26/08/2023 à Kingspot, Tennessee USA
- Laurent Geuens, Président du Profondeville Sharks,, domicilié Try St Pierre, 10 à 5170 Profondeville, sollicitant une subvention de 375,00€ à titre d'intervention pour la participation du club Profondeville Sharks à un tournoi international de basket en Tchéquie à BRNO (Youh basket festival) qui a eu lieu du 5 au 13/7/2023

2. Proposition de décision

D'octroyer les subventions :

- 250€ en faveur de Antoine Dricot, domicilié rue Eugène Falmagne, 35 à 5170 Lustin, à titre d'intervention pour le court-métrage "Souvenirs de la Lune, sorti en 2022.
- 250€ en faveur de Dossin Florette, domiciliée rue Baty des Foulons, 35 à 5170 Lesve, à titre d'intervention dans ses frais en relation avec ses compétitions, cotisations et matériel de running. Florette a participé à toutes les manches de la Cross Cup en 2023 et est vice-championne de Belgique dans sa catégorie en cross
- 250€ en faveur de Massin Bastien, domicilié rue Louis Viatour, 16 à 5170 Profondeville, à titre d'intervention pour sa participation au concours "Euroskills Gdansk 2023", les entrainements, trajets et matières premières que cela occasionne
- 250€ en faveur de Florent Roekaerts, domicilié route des Crêtes, 76 à 5170 Profondeville, à titre d'intervention pour sa participation aux championnats du monde de " Long drive" le 26/08/2023 à Kingspot, Tennessee USA
- 375€ en faveur du Profondeville Sharks représenté par Mr Laurent Geuens, Président du Profondeville Sharks,, domicilié Try St Pierre, 10 à 5170 Profondeville, à titre d'intervention pour la participation du club à un tournoi international de basket en Tchéquie à BRNO (Youh basket festival) qui a eu lieu du 5 au 13/7/2023



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : INASEP - Assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2023.

Séance du Conseil communal du : 18 décembre 2023

1. Exposé du dossier

L'Assemblée générale ordinaire d'iMio se tiendra le 20 décembre 2023 à 17h00 dans les locaux de l'INASEP, rue des Viaux 1B à 5100 Naninne.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Rapport d'évaluation 2023 du plan stratégique 2023-2025 ;
2. Exécution du budget 2023, projet de budget 2024 et fixation de la cotisation statutaire 2024 ;
3. Augmentation du capital liée aux activités d'égouttage ;
4. Proposition de modification du Règlement général du Service d'études de l'INASEP et adaptation du tarif & des missions pour l'année 2024 ;
5. Proposition de modification du Règlement général du Service d'assistance à la gestion des réseaux et de l'assainissement (AGREA) pour l'année 2024 ;

2. Proposition de décision

- Approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Charger les délégués de rapporter à l'Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.
- Charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la délibération.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la convocation et des différentes annexes transmises par l'intercommunale.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie

Téléphone : 081/42.02.17

Courriel : emilie.deridder@profondeville.be



PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Zone de Police « Entre Sambre et Meuse » – Budget 2024 et dotation communale
Séance du Conseil communal du : 18 décembre 2023

1. Exposé du dossier

Le budget 2024 de la Zone de Police « Entre Sambre et Meuse » a été approuvé par le Conseil de Police le 18 octobre 2023. La part communale augmente de 32.087,31 € par rapport à 2023, pour atteindre le montant de 1.534.592,09 €.

2. Proposition de décision

1. Arrêter la dotation communale 2024 à la zone de Police « Entre Sambre et Meuse » au montant de 1.534.592,09 €

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Zone de Police – 2024 – Budget
- Avis de légalité – 2023-75 - Zone Police BI2024

4. Informations budgétaires

Impact : 1.534.592,09. euros T.V.A.C.

Article budgétaire : 330/435-01

Avis de légalité de la Directrice financière : Favorable

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant

Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : jonathan.quets@profondeville.be





CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : **Approbation du budget 2024**
Séance du Conseil communal du : **18/12/2023**

1. Exposé du dossier

Budget 2024.

2. Proposition de décision

Approbation du budget 2024 – Ordinaire et Extraordinaire.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Budget 2024
- Rapport 2024

4. Informations budgétaires

Impact :

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière : **74/2023 - favorable**

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : **Néant**

Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : **Laurence Gelay**

Téléphone : **081/39.60.71**

Courriel : **laurence.gelay@profondeville.be**



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : CPAS – Modification budgétaire n°2 de l'exercice 2023
Séance du Conseil communal du : 18 décembre 2023

1. Exposé du dossier

Le CPAS a voté sa deuxième modification budgétaire de l'exercice 2023 lors du Conseil de l'Action sociale du 23 octobre 2023. La part communale n'est pas modifiée.

2. Proposition de décision

1. Approuver la modification budgétaire du CPAS, tant au service ordinaire qu'à l'extraordinaire

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- MB 2/2022 du CPAS
- Situation des Fonds de réserve et Provisions

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant

Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : jonathan.quets@profondeville.be





PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : CPAS – 2024 – Tutelle spéciale d’approbation relative au budget initial – Réformation
Séance du Conseil communal du : 18 décembre 2023

1. Exposé du dossier

Le CPAS a voté son budget initial pour l’exercice 2024 lors du Conseil de l’Action sociale du 23 octobre 2023. La part communale est de 1.961.766,44 €.

Le budget initial est réformé en raison d’ajustements liés au Plan Oxygène mis en place par la Région wallonne et auquel la Commune de Profondeville a adhéré.

Cette réformation implique une ponction plus importante dans le fond de réserve ordinaire et les provisions du CPAS, diminuant de ce fait la dotation communale de 107.240,95 € par rapport à la version originale du budget du CPAS.

2. Proposition de décision

1. Réformer le budget initial 2023 du CPAS.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- CPAS – 2024 – Budget initial

4. Informations budgétaires

Impact : 1.961.766,44 €

Article budgétaire : 831/435-01

Avis de légalité de la Directrice financière : Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant

Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : jonathan.quets@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Fabrique d'église – Lustin – Exercice 2023 – Modification budgétaire n°2
Séance du Conseil communal du : 18 décembre 2023

1. Exposé du dossier

La deuxième modification budgétaire de l'exercice 2023 de la Fabrique d'église de Lustin a été arrêtée par le Conseil de Fabrique en date du 08 octobre 2023. La dotation communale se trouve augmentée de 500,00 € lors de cette modification budgétaire. Après contrôle, le service Finances déduit que la modification budgétaire est conforme à la loi et propose au Conseil communal de l'approuver.

2. Proposition de décision

1. Approuver la deuxième modification budgétaire 2023 de la Fabrique d'église de Lustin
2. Augmenter la dotation communale de 500,00 € lors de la MB1/24
3. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement culturel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Lustin – 2023 – MB2
- F.E. Lustin – 2023 – MB2 – Approbation par l'Evêché
- F.E. Lustin – 2023 – Tableau financier

4. Informations budgétaires

Impact : néant.

Article budgétaire : 7904/435-01

Avis de légalité de la Directrice financière : Néant

5. Subvention

Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : jonathan.quets@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Fabrique d'église – Profondeville – Exercice 2023 – Modification budgétaire n°2
Séance du Conseil communal du : 18 décembre 2023

1. Exposé du dossier

La deuxième modification budgétaire de l'exercice 2023 de la Fabrique d'église de Profondeville a été arrêtée par le Conseil de Fabrique en date du 03 octobre 2023. La dotation communale ne se trouve pas augmentée lors de cette modification budgétaire. Après contrôle, le service Finances déduit que la modification budgétaire est conforme à la loi et propose au Conseil communal de l'approuver.

2. Proposition de décision

1. Approuver la deuxième modification budgétaire 2023 de la Fabrique d'église de Profondeville
2. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement cultuel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Profondeville – 2023 – MB2
- F.E. Profondeville – 2023 – MB2 – Approbation par l'Evêché
- F.E. Profondeville – 2023 – Tableau financier

4. Informations budgétaires

Impact : néant.

Article budgétaire : 7905/435-01

Avis de légalité de la Directrice financière : Néant

5. Subvention

Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : jonathan.quets@profondeville.be





CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Fabrique d'église – Rivière – Exercice 2024 - Budget
Séance du Conseil communal du : 18 décembre 2022

1. Exposé du dossier

Le budget de l'exercice 2024 de la Fabrique d'église de Rivière a été arrêté par le Conseil de Fabrique en date du 20 juin 2023. Après contrôle, le service Finances déduit que le budget est conforme à la loi.

2. Proposition de décision

1. Approuver le budget 2024 de la Fabrique d'église de Rivière
2. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement cultuel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Rivière – 2024 – Budget
- F.E. Rivière – 2024 – Budget – Approbation par l'Evêché
- F.E. Rivière – 2024 – Budget – Avis de légalité
- F.E. Rivière – Tableau financier

4. Informations budgétaires

Impact : 28.814,13 euros T.V.A.C.

Article budgétaire : 7906/435-01

Avis de légalité de la Directrice financière : Favorable, avec remarques

5. Subvention

Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : jonathan.quets@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Fabrique d'église – Bois-de-Villers – Exercice 2024 - Budget
Séance du Conseil communal du : 18 décembre 2023

1. Exposé du dossier

Le budget de l'exercice 2024 de la Fabrique d'église de Bois-de-Villers a été arrêté par le Conseil de Fabrique en date du 29 septembre 2023. Après contrôle, le service Finances déduit que le budget est conforme à la loi et propose au conseil communal de l'approuver.

2. Proposition de décision

1. Approuver le budget 2024 de la Fabrique d'église de Bois-de-Villers
2. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement culturel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Bois-de-Villers – 2024 – Budget
- F.E. Bois-de-Villers – Tableau financier

4. Informations budgétaires

Impact : 19.254,51 euros T.V.A.C.
Article budgétaire : 7902/435-01
Avis de légalité de la Directrice financière : Néant

5. Subvention

Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Organisation du Concert " des chansons plein la tête" théâtre Lagrange - 10/04/2024 - Maison de la Culture- Arrêt de la convention de partenariat - Participation communale.

Séance du Conseil communal du : 18 décembre 2023

1. Exposé du dossier

Concert de 2H00 organisé par le Théâtre Lagrange le 10 avril 2024, au sein de la Maison de la Culture de Profondeville

La contribution de la commune de Profondeville à l'évènement consiste en un apport logistique, et à collaborer à la coordination de l'évènement, à participer à la promotion de l'évènement, à gérer la billetterie avant et pendant l'évènement et à offrir un repas, le jour du spectacle aux chanteurs et aux personnes de l'équipe technique .

2. Proposition de décision

Arrêt de la convention de partenariat

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Convention .

4. Informations budgétaires

Sans

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : De Ketelaere Serge

Téléphone : 081.42.02.39

Courriel : serge.deketelaere@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : ATL - Plan d'action annuel 2023-2024.

Séance du Conseil Communal du : 18.12.2023

1. Exposé du dossier

ATL - Plan d'action annuel 2023-2024.

2. Proposition de décision

Prends connaissance du plan d'action annuel 2023-2024 de l'accueil extrascolaire présenté en séance de la Commission Communale de l'Accueil Temps Libre du 28.11.2022.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Rapport d'activité 2022-2023 et Plan d'action annuel 2023-2024

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière ;

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : HUYS Stéphanie

Téléphone : 081/42.02.24

Courriel : stephanie.huys@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL Note de synthèse

Objet : Adhésion à la centrale d'achats d'Imio relative à la Cybersécurité
Séance du Conseil communal du : 18 décembre 2023

1. Exposé du dossier

Conseil du 5 septembre 2022, adhésion à la centrale d'achats d'Imio pour la réalisation d'audits en matière de cybersécurité.

Collège du 28 décembre 2022, approbation du devis d'Imio pour effectuer un audit de notre administration.

Collège du 19 juillet 2023, prise d'acte des résultats de l'audit et des lots dont l'intérêt a été marqué pour suivre les recommandations faites par l'auditeur.

Mail du 16 novembre 2023 : proposition d'Imio pour adhésion à la centrale d'achats.

L'adhésion à cette nouvelle centrale permettra à notre Administration de pouvoir suivre les recommandations faites par l'auditeur et d'augmenter notre maturité en terme de cybersécurité.

2. Proposition de décision

Adhésion à la centrale d'achats

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Projet de délibération du Conseil du 18/12/23
- Proposition du Collège de présenter le point au Conseil (22/11/23)
- Prise d'acte des résultats de l'audit en matière de cybersécurité et marque d'intérêts pour la centrale d'achats (19/07/2023)
- Note d'analyse de l'audit en matière de cybersécurité
- Power point présentation des résultats de l'audit

4. Informations budgétaires

Impact : 0,00 euros H.T.V.A. 0,00 euros T.V.A.C.

Article budgétaire : Sans objet

Avis de légalité de la Directrice financière : Non

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Aucun

Montant : 0,00

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Devaux Quentin

Téléphone : 081/39.60.72

Courriel : quentin.devaux@profondeville.be

(16)

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : PIC2022-2024 - Rue Franz Pelouse à Bois-de-Villers : Réfection de la voirie, de l'égouttage et des installations de la SWDE – Approbation de la convention de mise à disposition du domaine public régional dans le cadre de ce chantier subsidié.

Séance du Conseil communal du : 18 décembre 2023

1. Exposé du dossier

Dans le cadre du projet subsidié (PIC-PIMACI 2022-2024) de réfection de la rue Franz Pelouse à Bois de Villers située à côté de la N951, il est nécessaire de conclure une convention de mise du domaine routier régional entre la Commune de Profondeville et la Région wallonne - Direction des Routes de Namur - District de Floreffe.

2. Proposition de décision

Il est proposé d'approuver la convention de mise à disposition du domaine routier régional conclue entre la Commune de Profondeville et la Région wallonne - Direction des Routes de Namur - District de Floreffe dans le cadre du chantier subsidié de la rue Franz Pelouse à Bois-de-Villers.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné principalement :

- du projet de délibération du Conseil du 18 décembre 2023 ;
- de la convention à approuver et des plans annexés à celle-ci ;

4. Informations budgétaires

Impact : 1.701.456,12 € HTVA ou 1.956.733,14 € TVAC se répartissant de la manière suivante :
-Commune – SPW : 1.005.501,82€ HTVA ou 1.216.657,20€ TVAC (21% TVA),
-Travaux d'égouttage cofinancés par la SPGE : 391.860,90€ TVAC (0% TVA)
-Travaux de raccordement privatif cofinancés par la SPGE : 93.990,35€ TVAC (0% TVA),
-Renouvellement des installations de la SWDE :210.103,05€ HTVA ou 254.224,69€ TVAC (21% TVA).
Article budgétaire : 877/735-60/2022 (n°projet 20220066)
Avis de légalité de la Directrice financière : x

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : SPW – PIC-PIMACI 2022-2024
Montant : selon modalités du PIC-PIMACI 2022-2024 (% du montant total des travaux réalisé).

6. Gestionnaire du dossier

Auteur de projet	Gestionnaire service Marchés publics
Inasep – M. Dorthu et M. Franck Decoster	Mme Alexandra PIETTE
081/407.679	081/42.02.42
Hugo.Dorthu@INASEP.BE	Alexandra.piette@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Décisions prises par le Collège communal dans le cadre de sa délégation en matière de personnel communal.

Séance du Conseil communal du 18 décembre 2023

1. Exposé du dossier

En vertu d'une délibération du Conseil communal du 18.12.2018, le Collège communal a reçu délégation pour procéder à la désignation et à l'ensemble des décisions, en ce compris le licenciement, après instruction et procédure conformes au règlement spécifique, dans le cadre des relations contractuelles avec les agents contractuels et contractuels subventionnés.
Les décisions sont ensuite communiquées au Conseil communal.

2. Proposition de décision

Prise d'acte de différentes décisions en matière de personnel.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné des décisions dont le Conseil prendra acte.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.
Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Defosse Bernadette
Téléphone : 081.42.02.19
Courriel : bernadette.defosse@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Mise à la pension d’office pour raisons médicales – Employé d’administration statutaire

Séance du Conseil communal du 18 décembre 2023

1. Exposé du dossier

Monsieur *** ** employé d’administration au sein de notre Administration depuis le 19.04.2004, nommé à titre définitif le 01.04.2010, âgé de 63 ans depuis le 27.07.2022, a atteint les 365 jours de maladie et de disponibilité le 08.11.2023 et est donc admis, de plein droit, à la pension d’office pour raisons médicales à partir du 01.12.2023.

2. Proposition de décision

Décision de procéder, de plein droit, en date du 01.12.2023, à la mise à la pension d’office pour raisons médicales de Monsieur *** **, employé d’administration statutaire nommé à temps plein, puisque l’intéressé a atteint les 365 jours de maladie et de disponibilité en date du 08.11.2023.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné des décisions dont le Conseil prendra acte :

- Délibération du Collège du 07.06.2023 : Mise en disponibilité pour maladie de Monsieur *** ** – Employé administratif statutaire
- Situation administrative de Monsieur *** **
- Délibération du Collège du 15.11.2023 : Mise à la pension d’office pour raisons médicales – Employé d’administration statutaire – Proposition d’inscrire le point au Conseil
- Courrier du Collège du 16.11.2023 adressé à Monsieur *** ** - Mise à la pension d’office pour raisons médicales au 01.12.2023 – Inscription du point au Conseil du 18 décembre 2023
- Courrier du Service fédéral des Pensions du 16.11.2023 – Future pension de Monsieur *** **
- Courrier du Collège du Collège du 23.11.2023 au Service fédéral des Pensions – Pension de retraite de Monsieur *** ** au 01.12.2023

4. Informations budgétaires

Versement de cotisations au Fonds de pension solidarisé assurant le paiement des pensions des agents nommés arrivés à la retraite (cotisations personnelles/ cotisations patronales de base et cotisation de responsabilisation individuelle).

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Defosse Bernadette
Téléphone : 081.42.02.19
Courriel : bernadette.defosse@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Ratification des désignations des enseignants faites par le Collège.
Séance du Conseil communal du : 18/12/2023.

1. Exposé du dossier

Ratification des désignations des enseignants faites par le Collège en application du décret du 6/6/1994.

2. Proposition de décision

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : délibérations des désignations des enseignants des collèges du 18 octobre – 25 octobre – 22 novembre 2023.

4. Informations budgétaires

Impact : - euros H.T.V.A.- euros T.V.A.C.
Article budgétaire :-
Avis de légalité de la Directrice financière :-

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : -

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deneyer Isabelle
Téléphone : 081/42 02 23
Courriel : isabelle.deneyer@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Désignations des accueillant.e.s de l'extrascolaire et surveillant.e.s du temps de midi - Communication.

Séance du Conseil Communal du : 18.12.2023

1. Exposé du dossier

Désignations des accueillant.e.s de l'extrascolaire et surveillant.e.s du temps de midi - Communication.

2. Proposition de décision

Communication des désignations arrêtées en séances du Collège communal des 25.10.2023, 15.11.2023, 22.11.2023,

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Délibérations des 25.10.2023, 15.11.2023, 22.11.2023,

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.
Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière ;

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : HUYS Stéphanie
Téléphone : 081/42.02.24
Courriel : stephanie.huys@profondeville.be